Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 13 DECEMBRE 2022
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2022-147

OBJET : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre Paris Est Marne & Bois et l'association Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés et Saint Maurice pour les missions d'insertion sociale et professionnelle à l'égard des jeunes de 16 à 25 ans pour l'année 2023 et autorisation donnée à la Vice-Présidente de Paris Est Marne & Bois de signer ladite convention

Membres en exercice	**90**
Présents titulaires	**62**
Ne prend pas part au vote	**2**
Représentés	**21**
Absents	**7**

Votants	**81**
Abstention	**0**
Suffrages exprimés	**81**
Pour	**81**
Contre	**0**

Présents :

Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jacques Alain BENISTI, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Michel DUVAUDIER, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL.

Représentés :

Eveline BESNARD représentée par Julien WEIL, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Agnès CARPENTIER représentée par Pascale MOORTGAT, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Véronique CHEVILLARD représentée par Charles ASLANGUL, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Philippe DUBUS représenté par Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI représentée par Michel OUDINET, Hervé GICQUEL représenté par Pascal TURANO, Aurélia GIRARD représentée par Benoît GAILHAC, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent LAFON représenté par Brigitte GAUVIN, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Pierre LEBEAU, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Céline MARTIN représentée par Eric BENSOUSSAN, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON-BOYER, Florentine RAFFARD représentée par Pierre GUILLARD, Germain ROESCH représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE, Annick VOISIN représentée par Marie-France PARRAIN.

Absents :

Caroline ADOMO, Jean-Philippe BEGAT, Valérie BIGAGLI, Jean-Luc CADEDDU, Pierre CHARDON, Nassim LACHELACHE, Aurore THIROUX.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20221215-DC2022-147-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

OBJET : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre Paris Est Marne & Bois et l'association Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton, Saint-Maur, Saint-Maurice pour les missions d'insertion sociale et professionnelle à l'égard des jeunes de 16 à 25 ans pour l'année 2023 et autorisation donnée à la Vice-Présidente de Paris Est Marne & Bois de signer ladite convention

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5219-5 ;

VU la loi n°2015-991 du 7août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;

VU le projet de convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton, Saint-Maur, Saint-Maurice ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer par convention les engagements réciproques des parties ainsi que le montant effectif de la subvention annuelle attribuée aux associations dès lors que celle-ci est supérieure à 23 000 € ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, insertion et politique de l'habitat du 6 décembre 2022.

DELIBERE

ARTICLE 1 :
APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton, Saint-Maur, Saint-Maurice pour l'année 2023.

ARTICLE 2 :
AUTORISE la Vice-Présidente de Paris Est Marne & Bois à signer la convention avec la Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton, Saint-Maur, Saint-Maurice pour l'année 2023 ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

ARTICLE 3 :
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Territoire Paris Est Marne & Bois 21

Le Président,

Olivier CAPITANIO
La présente délibération publiée le 15/12/22
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20221215-DC2022-147-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022